



Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le 14/03/25
ID : 031-213104219-20250312-DEL2025_02_03-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

SEANCE du 12 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mars à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

6 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

6 mars 2025

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, ABADIE, MARTY, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme LAFONT avait donné procuration à M. PERON
Mme COMBA avait donné procuration à Mme MARTY
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GOUSSET
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX

Absents

M. PIRIOU

Mme BESOMBES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-02-03

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif. La tenue d'un tel débat est prescrite par les articles L 2312-1 et suivants du CGCT.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil Municipal, d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.



Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/25

ID : 031-213104219-20250312-DEL2025_02_03-DE



Le rapport d'orientation reprend, les orientations arrêtées tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement lors des réunions des commissions préparatoires. Il est composé de trois parties :

I – LE CONTEXTE BUDGETAIRE

A – La structure du Budget

B – L'environnement économique national

C – Les éléments clés de la Loi de Finances 2025

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

A – Les résultats de l'exercice budgétaire 2024

B – L'exécution 2024

C – Les restes à Réaliser

D – Les indemnités des élus

III – LES ORIENTATIONS 2025

A – Les charges de Fonctionnement

B – Les produits de fonctionnement

C – Les dépenses d'investissement

D – Les recettes d'investissement

E – Les recettes fiscales 2025

F – Les allocations compensatrices

G – Les dotations

H – Les contingents et participations

I – La dette

J – Les travaux de moyen et long terme

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (2 contre PERON, LAFONT et 24 voix pour),

- **PREND ACTE** de la tenue du DOB 2025.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 12 mars 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

